

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 16 juin 2015

Présents : M. SIMI (directeur)
Mme LATAPY, Mme DROUET, Mme MARCHEWKA, Mme LOBRE, Mme VAN LEDE, M. NONIER,
Mme PAYEN (enseignants)
M. D'AMECOURT (maire)
M. POUBEAU (secrétaire général de la mairie)
Mme COMBEFREYROUX (adjointe aux affaires scolaires)
M. CLAVERIE (responsable pôle éducation à la mairie)
Mme BERTETTI, Mme DALLA SANTA, Mme MERY, Mme FAUBET, Mme MIRAMBET, Mme
MARCANELLA, Mme DUBERGA, Mme CHAMBERY, (parents d'élèves)

Excusés : Mme GABARROCHE (IEN)
Mme LOUIS (psychologue scolaire)
M. MONDON (enseignant du RASED)
Mme GENIN (enseignante)
Mme RENAUX, Mme MIRAMBET, Mme CLERICI, Mme BAZZANI-LENDORMI (parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Mme PAYEN

Remarques et ajout au compte rendu du conseil d'école du 10 mars 2015 :

La circulaire natation qui donne des normes de température date de 2004.
Le texte de 2011 ne donne plus de référence précise mais renvoie à une sensation de confort thermique.
Le compte rendu est adopté.

1) Projet de règlement du conseil d'école

Un règlement permet de fixer la composition, les attributions, et le fonctionnement du conseil d'école. Il est utile pour les nouveaux membres qui peuvent s'y référer.

Lecture du projet de règlement (document joint en annexe).

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Il sera communiqué avant le 1er conseil d'école à tous les membres cités.

2) Liaison école/collège

Question FCPE : « Serait-il possible que plus de liens soient établis entre l'école et le collège ? »

Modalités actuelles de la liaison école/collège :

Tous les futurs collégiens du secteur ont été conviés le même jour, répartis en trois classes et ont vécu une journée type du collège avec des cours prodigués par des professeurs de l'établissement.

Il y a une refonte des cycles en cours. Le cycle 3 comprendra, à partir de la rentrée 2017, les classes de CM1, CM2 et 6^{ème}.

Sur le plan administratif, la liaison est plus effective : invitation aux conseils de classe de 6ème, envoi des bulletins à l'école, présentation de nos élèves avec l'élaboration des PPRE passerelle (ils concernent les élèves qui n'ont pas validé une ou plusieurs compétences du Livret Personnel de Compétences), la création d'une instance, le conseil école/collège, depuis la rentrée 2013. Il est composé du principal du collège ou son adjoint, de l'I.E.N., d'enseignants du primaire et du collège en nombre égal.. Il détermine un programme d'actions annuel.

Cette année, trois thèmes ont été abordés :

. *Le parcours artistique et culturel* (action finalement non menée cette année)

. *Le climat scolaire*

Proposition de travail sur comment améliorer le climat scolaire, présentation des actions déjà menées, les enfants médiateurs, discussion sur les points forts et les points faibles de ces actions.

. *Enseigner et évaluer par compétences*

Le collège de Sauveterre est précurseur dans l'évaluation par compétences sur les classes de 6ème et de 5ème (pas en 4ème et 3ème à cause du brevet).

Cette liaison école/collège repose sur le volontariat et le bénévolat des professeurs du secondaire, ce qui a ses limites.

Au sujet du travail sur le climat scolaire, Mme BERTETTI propose de récupérer au collège le livre « Bien vivre ensemble » et de diffuser à l'école les affiches (avec dessin et logo pour les plus jeunes) ce qui permettrait de rappeler à tous ce qui se fait ou ne se fait pas à l'école.

La FCPE se charge de les commander et de les distribuer à l'école.

3) Hygiène et sécurité

Question : « En cas d'accident scolaire, quel protocole ? »

Le protocole en cas d'accident, comme en cas de symptômes divers (maux de tête, maux de ventre, maux de gorge....) est d'appeler le 15 et attendre qu'on nous donne les consignes. Appeler les parents ne vient qu'après. Dans les faits, lorsqu'on appelle le 15 pour des maux de tête ou des vomissements par exemple, on nous fait bien comprendre au bout du fil que l'on dérange et que l'on n'a pas à appeler le service pour si peu. Donc on s'adapte et effectivement, en cas de gravité avérée, on appelle immédiatement le 15. Le reste du temps, on appelle les parents. Certains pensent qu'on les appelle trop, d'autres pas assez. Les enseignants essaient de gérer au mieux.

C'est le même protocole en et hors temps scolaire.

4) Bilan des sujets traités dans l'année

- élection des parents d'élèves
- règlement intérieur de l'école
- pointage des effectifs
- bilan financier de l'association « Pour l'école »
- les rythmes scolaires
- hygiène et sécurité/ travaux
- les TAP

Rappel des nouveaux horaires pour l'année prochaine :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h35 – 11h45 13h45 - 16h30	8h35 – 11h45 13h45 - 15h05	8h35 – 11h45	8h35 – 11h45 13h45 - 16h30	8h35 – 11h45 13h45 - 15h05

Il faut attendre la validation de la DSDEN, mais comme nous sommes dans les normes du décret du 07.05.2014, cela ne devrait pas poser de problème.

5) Divers

Projet d'usage :

Le projet a été finalisé, envoyé et validé. Il est entre les mains de Mme Lawther qui travaille de concert avec nous.

Monsieur le maire nous dit que la municipalité accompagnera au mieux ce projet.

Enseignement des langues vivantes l'année prochaine.

Suite à la réforme du collège, les classes bilangues en 6ème vont disparaître. Quelle incidence à l'école élémentaire où nous avons mis en place un enseignement bilangue dès le CM1 ? Nous n'avons pas de réponse à ce jour. Le 27 juin, nous avons reçu l'information de la suppression des classes bilangues.

Projet classe de découverte pour deux classes l'an prochain.

Quel financement possible ?

La mairie peut allouer une somme d'argent disponible pour ce genre de projet. C'est la comptabilité de la mairie de Sauveterre qui s'occupe de la répartition financière entre toutes les communes concernées.

L'association « Pour l'école » peut donner une participation.

Une participation raisonnable peut être demandée aux familles (entre 50 et 80 € pour 3 jours).

Pour les familles qui ne peuvent pas donner ce montant, on peut s'adresser au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et écrire aux maires des communes concernées.

Fête de l'école

- vu le nombre d'inscrits actuel le repas sera peut-être annulé. Il a été maintenu au final.
- les différents points relatifs à la mise en place et à l'organisation de la soirée ont été évoqués (mise en place de la salle, fonctionnement de la sono, retrait de la commande, etc...)

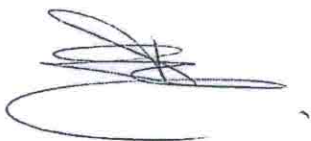
Un après-midi jeux est programmé le jeudi 02/07/2015.

La fête des TAP aura lieu à l'école maternelle le jeudi 25/06/2015.

Il y aura une exposition sur ce que les enfants ont fait durant les TAP et une démonstration de judo, jhatsu, danse... de 15h45 à 16h30.

La liste des travaux pour cet été a été communiquée à la mairie.

La secrétaire
H. PAYEN



Le directeur
J.M. SIMI

